

L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Les agents du Service extérieur qui ont des enfants sont appelés à prendre nombre de décisions quant à l'éducation de leurs jeunes. Étant donné que les régimes pédagogiques varient d'un pays à l'autre, il ne leur sera pas toujours possible d'assurer la continuité de l'enseignement reçu, tant sur le plan des matières que sur celui des méthodes. La plupart des enfants de diplomates canadiens en poste à l'étranger fréquentent des écoles britanniques, américaines ou françaises.

Les familles qui partent pour l'étranger ou qui rentrent au Canada ont par ailleurs un conseiller en éducation à leur disposition. Il est en mesure de les conseiller et de les aider à trouver, quel que soit le lieu d'affectation, l'école la mieux adaptée aux besoins particuliers de leurs enfants.

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES CONJOINTS

Les conjoints n'arrivent habituellement pas à occuper un emploi permanent à l'étranger. Dans nombre de pays, malgré l'abolition des obstacles d'ordre institutionnel, ils auront du mal à se trouver un emploi à cause des restrictions de nature linguistique et économique qui entourent le recrutement de travailleurs étrangers. Certains obtiennent un emploi dans un organisme international, dans une ambassade ou dans une école internationale. D'autres travaillent comme bénévoles ou suivent des cours reliés à leurs activités professionnelles ou à leurs intérêts personnels. D'autres encore, qui ont des talents d'entrepreneur et qui possèdent des compétences « transportables », choisissent de travailler à leur compte.

À l'administration centrale, à Ottawa, les conjoints peuvent par ailleurs faire appel à un